

Ces procédures sanitaires ont été élaborées en tenant compte des directives de la Santé publique et des guides de normes sanitaires préparés par la CNESST.

Afin de garantir que les activités du Centre de Spiritualité des Ursulines puissent se tenir dans les conditions les plus sûres et les plus saines possible dans le contexte de la COVID-19, ce document présente les procédures sanitaires qui ont été mises en place et qui devront être adoptées par nos visiteurs.

Nous allons continuer de vous offrir des services de qualité et un accueil bienveillant!

DÉCLARATION DE SANTÉ

- Ressentez-vous l'un des symptômes de la COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires, fatigue extrême, perte soudaine de l'odorat)?
- Avez-vous été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19?
- Êtes-vous de retour d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de 2 semaines?

Si vous répondez « oui » à l'une de ces questions, nous ne pourrions pas vous accueillir au Centre de Spiritualité des Ursulines.

TEST POSITIF À LA COVID-19

- Le ou la responsable d'un groupe doit prévoir des tests rapides pour leurs participant.e.s.
- Les personnes en séjour individuel, n'ayant pas de test rapide, peuvent s'adresser à la réception qui leur fournira un test.
- Le personnel de la réception doit être informé dès qu'une personne est testée positive à la COVID-19 durant le séjour au Centre de Spiritualité des Ursulines.
- Les personnes ayant été en contact direct avec la personne positive doivent être informées afin de prendre les mesures nécessaires (port du masque, distanciation, etc.) pour se protéger et protéger les autres.
- La personne qui reçoit un test positif à la COVID-19 doit quitter immédiatement le Centre de Spiritualité des Ursulines pour s'isoler à la maison.

LAVAGE / DÉSINFECTION DES MAINS

- À l'entrée, le lavage des mains est obligatoire.
- Il est impératif de se désinfecter les mains :
 - ↳ à l'entrée et à la sortie de chaque salle
 - ↳ avant de sortir de la salle de toilette
 - ↳ après avoir emprunté l'ascenseur
 - ↳ avant et après les repas
 - ↳ avant et après les collations

PORT DU MASQUE OU DU COUVRE-VISAGE

- Suite à une recommandation de la Santé publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux confirme qu'il ne sera plus obligatoire de porter le masque dans les lieux publics fermés à partir du 14 mai à 00h01.
- Le choix de porter le masque demeure à la discrétion de chaque personne.

SALLES DE RENCONTRES

- Pendant les temps de pauses ou les repas, ouvrir les fenêtres pour changer l'air ambiant, ce qui aidera à évacuer les aérosols.